

La taxe d'apprentissage

Soyez vous aussi acteur du développement de l'école !



Ecotec

Qu'est-ce que la taxe d'apprentissage ?

C'est une taxe que vous pouvez transformer en investissement pour votre entreprise.

Elle participe au financement des dépenses nécessaires au développement de l'apprentissage mais également de l'enseignement technologique et professionnel.

En effet, vous pouvez choisir l'école dans laquelle vous souhaitez investir jusqu'à 13%.

Pour qui ?

Elle concerne toute entreprise soumise à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés, quel que soit son statut

Les axes de développement :

- ✓ **Digitaliser les parcours** de formation et développer l'innovation pédagogique
- ✓ **Améliorer l'expérience** des élèves et la vie de l'établissement (challenge, prix, concours ...)
- ✓ **Compléter** notre base documentaire (revues professionnelles, ouvrages techniques ...)
- ✓ **Développer nos moyens d'accès** à la formation aux personnes en situation de handicap



Pour plus d'informations concernant la démarche à suivre.

ecotec@ecotec.org

01 30 30 57 36